

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 19 JANVIER 1895

SOMMAIRE

TEXTE.—Entre-nous, par Léon Ledieu.—Bataille du 26 octobre 1813, par Benjamin Sulte.—Poésie : L'oasis, par W. Chapman.—Galerie canadienne (avec portrait) : Léon Ledieu, journaliste, par Faucher de Saint-Maurice.—Carnet du *Monde Illustré*.—Les merveilles de l'architecture (avec gravures), par P. Colonnier.—Funérailles de sir John Thompson, par Jules Lanos.—Jeune ménagerie, par Tony d'Ulmès.—Musique, par J. G.—M. Henri Brisson.—Une toute petite histoire, par François Rival.—Bibliographie.—Choses et autres.—Le jeu d'échecs.—Feuilleton : Le secret d'une tombe, par Emile Richebourg.

GRAVURES.—Portrait de M. Brisson, le nouveau président des Chambres françaises.—Portrait de M. Léon Ledieu, chroniqueur du *Monde Illustré*.—Les funérailles de sir John Thompson à Halifax : Guirlande offerte par Sa Majesté la reine Victoria ; La cathédrale Sainte-Marie ; Intérieur de la cathédrale ; La chapelle ardente du palais Législatif ; maison ou est né sir John Thompson ; Résidence de sir John Thompson.—Vue d'ensemble du pont sur la Manche.—Le pont du Forth.

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélateurs du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.

ENTRE-NOUS.



Je ne voulais pas parler du traître Dreyfus, mais j'y suis forcé par plusieurs lettres que je reçois de lecteurs du MONDE ILLUSTRÉ, et, comme un chroniqueur est, dans tout pays libre, un peu l'esclave de ceux qui achètent son journal, il faut bien m'exécuter.

Eh bien ! oui, un officier français a été convaincu du crime de haute trahison, il n'y a pas à le nier.

Ah ! c'est bien triste à constater, mais il ne faut pas s'emballer et tirer de fausses conclusions du pays d'origine et de la religion du misérable qui a commis l'infamie.

On me disait, l'autre jour, que l'on ne devrait pas admettre d'Allemands ni de Juifs dans l'armée française.

En vérité, la réflexion est tellement absurde, idiote, qu'elle ne mérite même pas de réponse.

Dreyfus était, dit-on, Alsacien et non pas Allemand, il avait, à ce que l'on rapporte, opté

pour la France, et avait par conséquent le droit et même le devoir de servir sa patrie de choix. Quand à sa religion, cela ne regarde personne.

*** Alsacien ! ô ma belle et patriotique Alsace que j'ai habitée et dont j'ai gardé le si doux souvenir, quelle douleur pour toi d'avoir à constater aujourd'hui qu'un de tes enfants a voulu te déshonorer !

Alsace, si noble et si pure, quelle épreuve, quelle horrible torture, de voir cette goutte de sang vicié essayer d'empoisonner les flots de sang que tu as versés pour ta mère, la France bien-aimée !

Et l'on croit que ce bandit, ce fauve, ce misérable, est Alsacien ?

C'est une erreur ; cet être a dû être introduit dans une honnête famille par quelque bohémien de passage qui a volé l'enfant de la bonne Alsace pour lui substituer ça !

* Il n'a pas de patrie, il n'a pas de famille, il n'a pas de religion, cela n'appartient ni à une race, ni même à l'humanité, c'est un monstre.

Comment voulez-vous que ie m'occupe de cette ordure ?

*** Ce n'est même pas un chien, car le chien aime et raisonne.

Oui, le chien raisonne.

Le chanoine Wilberforce racontait un jour devant la société protectrice des animaux, à Londres, l'anecdote suivante :

Un gentleman de sa connaissance aimait deux choses par dessous tout : son chien et le punch au whiskey. Un soir qu'il en était à son troisième bol de punch, et qu'il gardait l'équilibre avec peine, il marcha sur son chien, qui avait l'habitude de se coucher à ses pieds pendant qu'il se livrait à son plaisir favori. Le chien poussa un cri plaintif et quitta la place. Mais à partir de ce moment, il surveilla son maître avec la plus grande attention. Assis à ses pieds, il ne le quittait pas des yeux, suivant tous ses mouvements, immobile et muet, jusqu'à ce qu'il eût achevé son second bol. Mais quant à lui en laisser attaquer un troisième, rien au monde ne l'y eût fait consentir.

Evidemment, dit l'orateur en terminant, ce chien raisonnait, et il se disait qu'il n'y avait plus aucune sécurité pour lui au delà du deuxième bol de punch de son maître.

*** Cinquante-cinq étudiants en droit viennent de passer les examens nécessaires pour être admis à l'exercice de la profession d'avocat, et trente-neuf ont été bloqués !

La plupart de ces jeunes gens étaient licenciés en droit et avaient obtenu leurs diplômes des facultés de droit, spécialement instituées en ce pays, comme en France, et en nombre d'autres contrées, pour fournir des avocats au barreau.

Que signifie ce verdict des examinateurs ?

A ce point d'interrogation, on peut répondre de deux manières.

1o Les examinateurs sont trop difficiles ou trop insuffisants, pour ne pas dire trop suffisants, ce qui pourrait être plus exact.

2o Les facultés de droit ne servent qu'à former des nullités, dans une proportion égale au nombre des bloqués sur celui des candidats.

Comment arriver à découvrir lequel de ces deux points est le plus faible ?

La commission des examinateurs se compose d'avocats choisis, par les avocats.

Les professeurs des facultés sont des juges et des avocats choisis par les facultés.

Ces professeurs sont en contact constant

avec leurs élèves pendant trois ans et, il faut bien admettre, à moins d'être borné au delà de toute hypothèse possible, que s'ils accordent un diplôme à un étudiant, c'est parce que ce dernier l'a mérité.

D'un autre côté, les examinateurs désignés pour admettre—on plutot pour essayer de ne pas admettre les candidats à la pratique, ne voient ces derniers que pendant vingt, trente ou quarante minutes, à peu le temps nécessaire pour répondre aux questions de l'examen écrit.

L'équilibre n'existe pas et les derniers examinateurs sont fatalement inférieurs aux premiers, pour juger d'une manière saine et équitable de la valeur des sujets.

Et puis, il y a les *colles*, que certains examinateurs se plaisent à poser, parfois, ceci est indéniable, pour le plaisir de bloquer un candidat.

*** Et tenez, à ce propos, un examinateur qui vit encore, me dit-on, se vantait un jour d'avoir bloqué un aspirant à l'étude, sur cette question.

—Ou est située l'île de Kiou-Siou ?

Le pauvre diable d'examiné répondit qu'il l'ignorait complètement, comme le feraient probablement, de nos jours, tous les examinateurs.

A moi-même,—et je cite cet exemple, parce qu'il est irréfutable—on m'a fait, quand je me suis présenté à l'examen pour être admis à l'étude—cette question ?

—Quelle est la largeur du détroit de Constantinople ?

Je vous jure que je n'en savais rien et que cette largeur m'était complètement indifférent.

Cependant, comme il me fallait répondre à l'ignorant qui m'interrogeait, je lui dis avec aplomb :

—3,333 toises.

En êtes vous sûr ?

Parfaitement, t je défie qui que ce soit de me prouver immédiatement le contraire, sans consulter de dictionnaire.

L'examineur qui, au fond était un brave homme, quoique colleur de réputation, ne répliqua pas.

*** Oh ! Les colleurs, quels empêcheurs de danser en rond, quels bipèdes étranges et malfaisants !

Cicéron se présenterait devant eux qu'ils se feraient un plaisir de le bloquer.

Par exemple, ce que je demanderais en grâce à ces charmants bloqueurs, c'est le droit du candidat d'essayer de bloquer son examinateur.

—Sur dix questions, je suis bloqué sur quatre ; à mon tour, mon cher maître, et je vais vous examiner aussi.

Certes, vous ne pouvez pas vous y refuser, l'épreuve est toute scientifique, il s'agit d'un assaut de savoir !

On en verrait de belles !

Mais cela serait déroger à la forme.

Et la fo-orme, comme dit Bridoisson !

*** D'un autre côté—car il y a toujours deux côtés dans une question—il faut avouer que nombre d'étudiants font leurs études un peu à la diable et qu'ils ne cherchent guère à s'initier aux mystères de la procédure.

Ils ont des connaissances générales, mais sont incapables de rédiger une déclaration ou un affidavit d'une manière convenable.

A ceux-là, on ne devrait pas accorder de diplômes.

Alors, direz-vous, supprimez les facultés ! Parfaitement, si elles ont ce résultat de ne